

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° AGR 10**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ DEVELOPPEMENT DES FILIERES SOLIDAIRES****9233**

3 - Mission Agriculture et Environnement

31 - Agriculture

Le département a toujours affirmé l'importance de l'agriculture sur son territoire. Agriculteurs, éleveurs, céréaliers, viticulteurs ou forestiers sont des acteurs économiques qui animent des filières complètes. La transformation artisanale et industrielle de leurs produits favorise le développement autour d'eux d'activités commerciales et de services porteurs d'innovations. Créateurs de richesses, ils sont aussi animateurs du monde rural, aménageurs du territoire et acteurs de solidarités multiples et précieuses dans un contexte difficile.

Ce contexte – une crise profonde et non conjoncturelle, qui ne concerne pas seulement l'élevage – fragilise un peu plus la profession agricole, alors que le nombre de fermes était déjà en diminution chronique dans toutes les filières (les élevages bovins étant les plus impactés : entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations laitières a baissé d'un quart, le nombre d'exploitations de vaches à viande d'un tiers en France).

Le premier enjeu que le département doit prendre en considération est celui de la solidarité nécessaire à l'égard des agriculteurs et de leurs familles subissant les conséquences sociales de problèmes économiques.

Le deuxième enjeu est celui du soutien qu'il convient d'apporter à une profession qui souffre de longue date, comme l'ensemble de la société, de la déconnexion croissante entre la production alimentaire des territoires et la consommation de leurs populations. Alors que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité en première lecture une proposition de loi visant à favoriser l'ancrage local de l'alimentation, toutes les collectivités doivent prendre leur part du travail à mener pour l'organisation et la montée en puissance de circuits de proximité respectueux de la nature, synonymes de nourritures plus saines et de réduction drastique du gaspillage. Le conseil départemental, qui prend depuis plusieurs années une part active à cette dynamique, entend poursuivre et amplifier ses efforts dans le cadre de partenariats multiples bénéfiques à l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle.

En soutenant les dimensions territoriales et durables du monde agricole de surcroît, le département défend l'idée qu'il y a de la place pour un autre modèle de développement proche des attentes locales, ancré sur le territoire, impliquant des organisations dont l'action est ouverte aux problématiques de la solidarité, de l'insertion et de l'environnement, en lien direct avec les compétences du Département telles que confirmées par la loi NOTRe.

Selon ce « fil conducteur », quatre programmes d'actions sont mis en œuvre depuis plusieurs années, qu'il s'agit de poursuivre en 2016 :

- l'aide à l'équipement des exploitations et au recyclage des boues agricoles,
- l'offre de service du laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental,
- le soutien aux filières équinées, sylvicoles et agricoles en développement,
- l'appui aux structures professionnelles et aux animations dans l'objectif de promouvoir nos territoires.

Les crédits consacrés à l'agriculture, hors budget annexe du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental, atteindront en 2016 un total de 944 112 euros en section de fonctionnement compte tenu des efforts nécessaires d'économies.

PROGRAMME 131 – AIDE A L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

* Dépenses de fonctionnement

1.31.1 - Mission de recyclage agricole des déchets/missions boues

La convention cadre au niveau de la Lorraine signée par le conseil départemental pour la période 2013-2018 prévoit que la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle supporte administrativement la mission départementale de recyclage agricole des boues d'épuration. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités locales à améliorer le fonctionnement de leur filière de recyclage agricole des boues de stations d'épuration.

La participation du département à cette mission correspond en fait à une aide apportée aux communes rurales puisque ce concours est déduit du montant payé par ces collectivités.

Je vous propose d'inscrire **18 000 €** en crédits de paiement pour respecter nos engagements. (AE de 90 000 € sur cinq ans avec 18 000 € de crédits de paiements chaque année).

La convention correspondante fera l'objet d'un vote par la commission permanente au cours d'une prochaine réunion.

* Dépenses d'investissement

1.31.2 - Aide à l'équipement des exploitations

Dans le cadre de la réduction de la pollution des milieux naturels, le département a souhaité aider les agriculteurs d'un point de vue environnemental à travers le dispositif du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE).

Lors de la session de mai 2008, une autorisation de programme pluriannuelle couvrant les années 2008/2012 a été ouverte pour un montant de 500 000 €

Le dispositif PMBE est donc à présent arrivé à terme, mais il reste nécessaire d'inscrire des crédits de paiement pour solder les engagements pris par le département sur cette période.

Pour cette action, il est proposé d'inscrire **15 000 €** en crédits de paiement au titre de l'exercice 2016 (section d'investissement).

PROGRAMME 132 – LABORATOIRE VETERINAIRE ET ALIMENTAIRE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE - DOTATION D'EQUILIBRE

Contrairement à de nombreux autres départements qui ont souhaité se désengager de ces missions, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a décidé de confirmer son engagement en direction du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental. Les Laboratoires sont en effet des outils de veille sanitaire de qualité qui sont de plus en plus au cœur des enjeux de santé publique. L'Etat reconnaît d'ailleurs la place essentielle des laboratoires publics en confirmant dans la loi NOTRe la compétence des départements en la matière, sans toutefois que celle-ci s'accompagne de solutions de financement pérennes pour maintenir ces outils. En pratique, en assurant le maintien d'un laboratoire public, le département assure un rôle de sentinelle en cas d'apparition de nouvelles maladies émergentes ou de réapparition de maladies réputées contagieuses.

Le laboratoire garantit également la sécurité de notre alimentation par ses prestations d'analyses, de diagnostics, et d'hygiène alimentaire. Il développe en effet un service de haute qualité auprès des professionnels de l'agro-alimentaire, des artisans des métiers de bouche, des services de restauration relevant directement ou indirectement du Département (collèges notamment), et des collectivités (cantines scolaires par exemple).

L'intervention du Département en soutien du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), couplée à l'outil analytique du laboratoire vétérinaire et alimentaire, constitue un soutien majeur aux éleveurs. Le Département permet ainsi de limiter les coûts d'analyse vétérinaires pour les éleveurs, et garantit la qualité sanitaire des cheptels du département par l'amélioration des productions (certifications de cheptels), et l'appui à la valorisation et à la commercialisation de leurs produits.

Il est proposé l'inscription d'un crédit de 300 000 € pour assurer l'équilibre du budget annexe du laboratoire (section de fonctionnement). Le budget annexe du LVAD fait l'objet d'une présentation dédiée (paragraphe 1-35 ci-après).

PROGRAMME 133 – SOUTIEN AUX FILIERES SYLVICOLES, EQUINES ET AGRICOLES EN DEVELOPPEMENT

*** Dépenses d'investissement**

Diversification

Au regard de l'intérêt de la diversification des ressources des exploitants agricoles, mais aussi du développement durable et des circuits de proximité, l'assemblée départementale a créé en 2010 un dispositif de soutien aux exploitants porteurs de projets de diversification, de transformation et de commercialisation de leurs productions.

Grâce à une instruction conjointe menée par les techniciens de la chambre départementale et nos services, ce fonds aura permis entre 2011 et 2015 l'attribution de près de 600 000 euros à 90 projets relevant de tous les secteurs de l'agriculture et de tous les territoires constitutifs de la Meurthe-et-Moselle, contribuant à l'apparition de nouvelles productions, au dynamisme agricole et au développement de la consommation alimentaire de proximité sur les différents bassins de vie du département.

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe fait évoluer les possibilités d'intervention directe des départements en appui aux exploitations agricoles : depuis le 1^{er} janvier, une articulation conventionnelle spécifique avec la nouvelle région est requise. Toute nouvelle intervention départementale en matière de soutien à la diversification serait conditionnée à la conclusion d'un partenariat dont le seul objet serait d'abonder les aides prévues par le conseil régional. Pour cette raison et sachant que l'ensemble des projets éligibles a été traité en décembre dernier grâce à un effort significatif (150 000 € de crédits complémentaires courant 2015), seuls les crédits qui nous permettront de respecter les engagements des exercices antérieurs et de solder les dossiers en cours, soit un montant de **127 930 €** en crédits de paiement à la section d'investissement, sont inscrits au titre du budget primitif.

Pôle hippique de Rosières-aux-Salines

Dans la continuité du programme d'aménagement du pôle hippique, achevé en 2013, il convient de réaliser des investissements de sécurité et surtout de poursuivre des actions d'entretien et de maintenance sur les différents bâtiments. Le programme 2016 reste à finaliser avec les professionnels en charge de l'utilisation du site.

Il a néanmoins été décidé que le coût des nouvelles opérations d'investissement serait équivalent au produit des redevances perçues auprès des locataires du site. Il est ainsi proposé d'inscrire en 2016 une dépense de **65 000 €**

Il est à préciser qu'une étude organisationnelle, économique et juridique est en cours dans le cadre du partenariat avec les organismes locataires et les acteurs du territoire. Ses conclusions, attendues pour le 30 avril prochain, préciseront la forme et le niveau de l'implication départementale.

PROGRAMME 134 – APPUI AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET ANIMATIONS

La réforme territoriale – incidences de la loi NOTRe et suppression de la clause de compétence générale – venant impacter les interventions préexistantes du département dans le domaine agricole, il convient de redéfinir avec la profession les contenus opérationnels sur lesquels pourra porter le partenariat noué de longue date entre les deux parties. Déjà largement dédié par le passé à des champs de compétence départementale – solidarité, insertion, environnement –, ce partenariat devra en raison du nouveau cadre s'y inscrire encore davantage. Les échanges déjà en cours avec les acteurs de la profession permettront de bâtir une charte 2016 efficiente, malgré une révision des moyens alloués dans le cadre de la nécessaire réduction des dépenses.

Au vu des enjeux multiples relevant des trois compétences précitées, de la mobilisation des acteurs et des possibilités de coopération, il vous est proposé d'inscrire un crédit de **616 302 €** à ce titre. Le projet de charte agricole sera comme à l'accoutumée présenté à l'assemblée départementale lors d'une prochaine commission permanente.

Il convient de rappeler que la charte agricole précise les engagements des partenaires en matière d'insertion, ces engagements faisant l'objet d'une inscription budgétaire spécifique dans le cadre du programme 414.

Le département maintiendra par ailleurs son adhésion à l'Entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses (Eliz) qui, outre ses activités de prévention dans le domaine de la santé animale, travaille notamment sur la prévention des maladies transmissibles à l'homme. Afin d'honorer cette adhésion pour 2016, il convient de prévoir un crédit de **5 460 €**

En plus de celle-ci, il convient d'inscrire en 2016 **4 350 €** destinés à la contribution au programme de recherche de lutte sur l'échinococcose alvéolaire.

PROGRAMME 135 – LABORATOIRE VETERINAIRE ET ALIMENTAIRE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE - BUDGET ANNEXE

Le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental réalise des analyses dans les domaines de la Santé animale et de la Sécurité alimentaire.

Au service de la mise en œuvre des politiques de soutien conduites par le Conseil Départemental, il participe au :

- soutien à l'agriculture en particulier à l'élevage auprès des éleveurs, du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), de l'Etat et des vétérinaires dans le cadre du dépistage des maladies animales et du contrôle de la qualité sanitaire des troupeaux ;
- suivi de la qualité en hygiène alimentaire auprès des professionnels de l'agro-alimentaire et de la restauration collective ;
- maintien de la santé des Meurthe-et-Mosellans pour les analyses réalisées dans le cadre des missions de santé publique vétérinaire et de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, le conseil départemental étudie actuellement avec ses homologues des Vosges, du Bas-Rhin et de Haute-Saône la faisabilité d'un rapprochement progressif des laboratoires des quatre collectivités. Cette réflexion est adossée à une mission confiée à un cabinet spécialisé.

Une meilleure reconnaissance des missions sanitaires des LVAD par l'Etat est également recherchée. Les enjeux pour la santé et l'alimentation sont en effet considérables.

Le budget annexe prévisionnel 2016 qui vous est présenté pour accord couvre l'ensemble de ces activités.

1.35.1 - Fonctionnement

1. Charges de Personnel

Les charges de personnel prévues pour 2016 s'élèvent à 828 000 € en augmentation de 10 600 €(soit +1,30%) par rapport au montant de 2015.

Ce montant de 828 000 € prend en compte le réalisé de 2015 et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour intégrer les évolutions de salaires liées aux changements d'échelons ou de grade.

L'effectif total du LVAD sera de 17,1 ETP en 2016 en diminution de 0,5 ETP par rapport à 2015 (17,6 ETP en 2015) représentant 18 personnes dont une auxiliaire affectée au secteur Sérologie-Biologie moléculaire de santé animale en renfort saisonnier

2. Autres charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement autres que les charges de personnel prévues pour 2016 s'élèvent à 572 096 €

Ces prévisions de dépenses se répartissent en :

- 520 000 € pour les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du laboratoire dont 51 000 € de variation des stocks et 10 000 € pour abonder les comptes 63 consacré aux impôts et taxes
- 49 590 € de dotation aux amortissements calculés à partir des investissements réalisés depuis 2008
- 2 506 €: autres charges.

La répartition par compte des charges de fonctionnement est la suivante :

N° compte	Libellé	Montant en €	Proportion (%)
60	Achats de fournitures	367 000	26,20
61	Services extérieurs	81 000	5,80
62	Autres services extérieurs	62 000	4,40
63	Impôts, taxes et versements assimilés	10 000	0,70
64	Charges de personnel	828 000	59,15
65 - 67	Autres charges	2 506	0,20
68	Dotations aux amortissements	49 590	3,55
	Total	1 400 096	100 %

Le total prévisionnel des charges de fonctionnement s'élève à 1 400 096 € pour 2016, montant en augmentation de 2,10 % par rapport à celui de 2015 (1 371 206 €).

3. Recettes de fonctionnement

Le montant total prévisionnel de recettes de fonctionnement pour 2016 s'élève à 1 100 096 € Il se répartit en :

1 049 096 € de produits d'analyses et d'autres prestations inscrits au niveau des comptes 70 et 75,

51 000 € de recettes correspondant aux variations de stocks inscrites au compte 60 (montant également inscrit en dépenses de fonctionnement).

Le montant de 1 049 096 € se répartit en 1 019 500 € de recettes issues de la facturation des prestations d'analyses et 29 596 € d'autres produits divers.
La répartition du chiffre d'affaire prévisionnel par domaine d'activité est la suivante :

Domaines d'activité	Prévisions Chiffre d'affaire 2015 (€HT)	Prévisions Chiffre d'affaire 2016 (€HT)
Santé animale – Immunosérologie- Biologie moléculaire	580 000	630 000
Santé animale – Biologie Vétérinaire	85 000	87 500
Sécurité alimentaire - ESB	90 000	95 000
Sécurité alimentaire – Hygiène alimentaire	155 000	161 000
Conseil – Formation en Hygiène alimentaire	20 000	26 000
Végétaux – Biologie moléculaire	1 000	0
Collecte Santé animale	20 000	20 000
Autres produits divers	34 206	29 596
TOTAL	985 206	1 049 096

Les prévisions de produits d'analyses et autres pour 2016 sont en augmentation de 6,48 % malgré un contexte difficile. Cette augmentation tient compte des réalisations 2015 et des estimations de recettes générées en santé animale par le plan de dépistage BVD (Diarrhée Virale Bovine) mis en place à grande échelle à partir de 2016.

1.35.2 - Investissement – Immobilisations

Les dépenses d'investissement proposées à l'inscription du BP 2016 s'élèvent à 74 450,49 € et se répartissent comme suit :

- * 60 450,49 € pour le renouvellement courant de matériels vieillissants dont un appareil à PCR temps réel (appareil permettant l'analyse de biologie moléculaire),
- * 2 000 € prévus pour l'acquisition de matériel informatique et 7000 € en prévision d'acquisition d'un module informatique complémentaire pour le dépistage BVD,
- * 5 000 € pour améliorer l'agencement en mobilier de laboratoire et de bureau.

Ces montants figurent aux comptes 20 et 21 du budget investissement du laboratoire.

Ces dépenses s'équilibrent en totalité avec les recettes d'investissement de 74 450,49 € composées d'une part, de 49 590 € de dotations aux amortissements et d'autre part, de + 24 860,49 € de résultat d'investissement 2015.

En résumé

Le budget prévisionnel pour 2016 s'élève en dépenses à 1 474 546,49 € ; on constate donc une augmentation de 3 % par rapport à celui de 2015 qui était de 1 430 579,13 €

Il se répartit en :

- dépenses d'investissement pour 74 450,49 €
- dépenses de fonctionnement pour 1 400 096 €

Le total des recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2016 s'élève à 1 174 546,49 € réparti en :

- recettes d'investissement pour 74 450,49 €
- recettes de fonctionnement pour 1 100 096 €

La participation prévisionnelle du département à l'équilibre du budget annexe du laboratoire s'élève à :

- 300 000 € de dotation de fonctionnement,
- 0 € de dotation d'investissement.

Malgré un contexte difficile dans lequel s'exerce l'activité du LVAD, et malgré les augmentations incompressibles de certaines charges, telles que les dépenses en énergie et les dépenses de personnel, le déficit prévisionnel de fonctionnement du budget annexe du laboratoire pour 2016 est fixé à 300 000 €

Cette diminution de 35 000 € proposée au BP 2016 est la troisième consécutive après deux diminutions de 40 000 € proposées chacune au BP 2015 et au BP 2014.

Vous trouverez dans le rapport 5-7 Equilibre général du budget 2016 le détail du Budget Annexe 2016 du Laboratoire Départemental présenté par chapitre.

L'enjeu, pour les années à venir, vise à renforcer le rôle du LVAD en l'inscrivant dans une perspective de rapprochement avec les laboratoires voisins. Afin de préfigurer les pistes de travail à approfondir, une étude interdépartementale est actuellement en cours, avec plusieurs départements lorrains, mais aussi les départements de Haute-Saône et du Bas-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 10 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 31 - AGRICULTURE

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016,
- et approuve les inscriptions du budget annexe du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect.	Agriculture	1 183 000	944 112
Programme	P131 - 131 Aide à l'équipement des exploitations	18 000	18 000
	P132 - 132 Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental	375 000	300 000
	P133 - 133 Soutien aux filières sylvicoles, équines et agricoles	20 000	0
	P134 - 134 Appui aux structures professionnelles et animations	770 000	626 112

Chapitre	Libellé Chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	5 457	5 460
65	Autres charges de gestion courante	1 177 543	938 652
TOTAL		1 183 000	944 112

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect	Agriculture	266 505,25	207 930
Programme	P131 - 131 Aide à l'équipement des exploitations	47 571,00	15 000
	P133- 133 Soutien aux filières sylvicoles équines et agricoles	218 934,25	192 930

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0
204	Subventions d'équipement versées	116 505,25	142 930
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	65 000
TOTAL		266 505,25	207 930

BUDGET DU LVAD - ELEMENTS REELS

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	48 000,00	74 450,49	0,00	0,00
Restes à réaliser t reports				24 860,49
Fonctionnement	1 323 206,00	1 350 506,00	1 371 206,00	1 400 096,00
TOTAL	1 371 206,00	1 424 956,49	1 371 206,00	1 424 956,49

Le Budget principal participe à hauteur de 300 000 € au budget fonctionnement du LVAD et à hauteur de 0 € au budget d'investissement du LVAD.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN